

Circulaire d'information

INFCIRC/655

Date : 14 septembre 2005

Distribution générale

Français

Original : Russe

Communication du représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Agence concernant une déclaration de l'Organisation du Traité de sécurité collective

1. L'Agence a reçu du représentant permanent de la Fédération de Russie une communication datée du 30 août 2005 à laquelle était jointe une déclaration des chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan, adoptée le 23 juin 2005 à Moscou par le Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès des organisations internationales à Vienne

Date : le 30 août 2005

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous communiquer la déclaration des chefs d'État de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Fédération de Russie et de la République du Tadjikistan, que l'Organisation du Traité de sécurité collective a adoptée à la session du Conseil de sécurité collective tenue à Moscou le 23 juin 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer cette déclaration comme document officiel de l'Agence internationale énergie atomique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) G. Berdennikov
Représentant permanent

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA
Vienne

DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE,
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉLARUS, DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN,
DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
ET DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN

Nous soussignés, chefs d'État des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), réunis en cette année marquée par le 60^e anniversaire de la victoire sur le fascisme, déclarons notre intention de redoubler d'efforts pour renforcer la solidarité et l'unité de nos pays en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales et de consolider la stabilité dans les domaines de compétence de l'Organisation.

Nous considérons comme inadmissible toute tentative de réécrire l'histoire de la seconde guerre mondiale et de réexaminer les évaluations morale et éthique de cette tragédie militaire du XX^e siècle. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par consensus à la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2004, de la résolution présentée par les États membres de l'OTSC et par plusieurs autres pays de la CEI déclarant les 8 et 9 mai jours du souvenir et de la réconciliation.

Honorant la mémoire des innombrables victimes tombées pendant les années de la grande guerre patriotique, les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sont fermement résolus à prendre des mesures énergiques sur une large base commune pour répondre aux défis et aux menaces auxquels la communauté mondiale est confrontée, avant tout le terrorisme international. Nous notons avec plaisir l'achèvement des travaux de l'ONU sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui sera en principe ouverte à la signature à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes prêts à contribuer résolument au renforcement de la coalition antiterroriste et au règlement d'autres problèmes internationaux urgents, notamment à des mesures concrètes contre la prolifération des armes de destruction massive, le trafic de drogues, la contrebande d'armes, les migrations illégales, le trafic des êtres humains, etc.

Nous déclarons que les États membres de l'OTSC ne seront pas les premiers à envoyer des armes quelles qu'elles soient dans l'espace, en espérant que les autres États suivront cet exemple.

Nous sommes tout particulièrement attachés au développement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'octroi à l'OTSC du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies ouvrira de nouvelles possibilités à cet égard.

Comptant tirer un meilleur parti du potentiel unique qu'offre l'OSCE, nous sommes favorables à une réforme réaliste de ses institutions pour qu'elle soit plus apte à répondre aux menaces et aux défis du XXI^e siècle.

Les États membres de l'OTSC sont très attachés à une collaboration dans tous les domaines menée dans le cadre de la CEI, de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et de la Communauté économique eurasiennne.

Nous préconisons une collaboration avec l'Union européenne, y compris sur les questions de sécurité et de stabilité. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à établir des contacts et à coopérer avec l'OTAN, et plus précisément quand il s'agit de relever les nouveaux défis et de contrer les nouvelles menaces.

Nous appelons tous les pays intéressés ainsi que les organisations internationales et régionales à concerter leurs actions en vue de normaliser la situation en Afghanistan dans le cadre du rôle central joué par l'ONU, pour que l'Afghanistan puisse résoudre ses problèmes politiques et économiques et se transformer en un État démocratique. Nous nous prononçons pour des mesures énergiques en vue de contrer la menace de prolifération des drogues à partir de l'Afghanistan, qu'il s'agisse des mesures adoptées dans le cadre de l'OTSC ou sous forme de participation aux efforts internationaux tendant à mettre en place des cordons de sécurité antidrogue tout le long des frontières de ce pays.

Nous soutenons l'édification d'un nouvel Iraq démocratique, pour une prompte stabilisation de la situation dans ce pays grâce à l'instauration du dialogue, axé sur la réalisation d'un consensus national.

Nous estimons que les divergences qui apparaissent dans les évaluations et les vues émises au sujet du programme nucléaire de l'Iran peuvent et doivent être surmontées par des moyens exclusivement politiques et pacifiques, compte tenu du droit souverain de ce pays d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Nous sommes favorables au règlement et au déblocage de la situation qui s'est cristallisée autour du problème nucléaire de la péninsule coréenne.

Notre but stratégique est d'instaurer un ordre mondial de justice et de démocratie qui devra reposer sur le principe de suprématie du droit international, sur le respect mutuel des intérêts de tous les États et sur le maintien de mesures de sécurité égales pour tous. Nous voulons que le continent eurasiatique soit prospère et sécurisé.

Pour la République d'Arménie
(signé)

Pour la République kirghize
(signé)

Pour la République du Bélarus
(signé)

Pour la Fédération de Russie
(signé)

Pour la République du Kazakhstan
(signé)

Pour la République du Tadjikistan
(signé)

Moscou, le 23 juin 2005